

Province de Québec
Municipalité du canton
d'Amherst
MRC des Laurentides



Amherst, le 24 mars 2026

Le conseil de la Municipalité d'Amherst siège en séance extraordinaire ce 24^e jour du mois de mars 2026 au 245, rue Amherst, à laquelle sont présents, le maire monsieur Jean-Guy Galipeau et les conseillers;

Robert Cardinal
Yves Duval
Annette Herbeuval

Michel Jacob
Daniel Lampron
Luc Tremblay

Formant tous quorum sous la présidence de monsieur le maire Jean-Guy Galipeau.

Assiste également à la séance monsieur Martin Léger, directeur général et greffier-trésorier et madame Virginie Dubois, directrice générale adjointe.

Je soussigné, certifie que les membres du conseil ont été avisés de la tenue de cette séance, lors de l'avis de convocation du 20 mars 2026.

L'avis public a également été publié conformément à la loi.

Martin Léger
Directeur général et greffier-trésorier

ORDRE DU JOUR

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 24 MARS 2026

- 1- Ouverture de la séance
- 2- Ratification de l'ordre du jour
- 3- Ressources humaines – Embauche d'un directeur général
- 4- Période de questions
- 5- Levée de la séance extraordinaire

1 OUVERTURE DE LA SÉANCE

2 RÉS 063.03.2026 RATIFICATION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par monsieur le conseiller Daniel Lampron

Que l'ordre du jour soit adopté tel que déposé.

Adoptée à la majorité

3 RÉS 064.03.2026 RESSOURCES HUMAINES – EMBAUICHE D'UN DIRECTEUR GÉNÉRAL

CONSIDÉRANT le départ à la retraite de monsieur Martin Léger, directeur général de la Municipalité d'Amherst;

CONSIDÉRANT que le poste de directeur général a été dûment affiché conformément aux règles en vigueur;

CONSIDÉRANT les candidatures reçues;

CONSIDÉRANT les entrevues réalisées par le comité de sélection;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de sélection;

CONSIDÉRANT la volonté du conseil municipal d'assurer une transition harmonieuse de la direction générale;

Il est proposé par monsieur le conseiller Yves Duval

QUE le conseil municipal entérine l'embauche de monsieur Jérémie Vachon à titre de directeur général de la Municipalité d'Amherst;

QUE l'entrée en fonction est prévue vers le 1^{er} juin 2026;

QUE le contrat de travail prévoit une période de probation de six (6) mois;

QUE les conditions de travail, incluant les avantages sociaux, soient conformes aux discussions intervenues entre le maire et le candidat et consignées dans un contrat de travail à intervenir;

QUE monsieur le maire Jean-Guy Galipeau soit autorisé à signer, pour et au nom de la Municipalité, le contrat de travail ainsi que tout document relatif à cette embauche;

QUE le conseil municipal souhaite la bienvenue à monsieur Jérémie Vachon dans ses nouvelles fonctions.

Adoptée à la majorité

4 PÉRIODE DE QUESTIONS

5 RÉS 065.03.2026 LEVÉE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE

Il est proposé par madame la conseillère Annette Herbeuval

QUE la séance extraordinaire soit levée.

Il est 19 h 05.

Adoptée à la majorité

Jean-Guy Galipeau,
Maire

Martin Léger
Directeur général et
greffier-trésorier

Je, Jean-Guy Galipeau, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Jean-Guy Galipeau,
Maire